

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-078

Séance du 05 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 26/07/2022
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 26/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

POUVOIRS

M. HENRY Christophe a donné pouvoir à Frédéric VALLOS
Mme HENRY Marie-Claude a donné pouvoir à Corinne MARTIN GAJAC

M. Baptiste COLLET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention Serpollet SIEA

Demande de convention pour raccordement électrique du coffret électrique à poser pour le fonctionnement du NRO à installer chemin du Berrier (vers les bennes d'apports volontaires).

Le nœud de raccordement optique (NRO) est, dans un réseau de desserte par fibre optique (FTTH), le lieu où convergent les lignes des abonnés d'un même quartier ou d'une même ville. On peut le comparer au NRA (nœud de raccordement d'abonnés) de la boucle locale cuivre.

Une extension sera faite depuis le panneau d'affichage du tennis en passant sous le parking en Saint Martin pour rejoindre l'actuel point d'apport volontaire sur lequel sera installé le futur NRO.

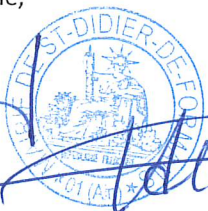

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions utiles.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- RECONNAIT la nécessité de ces travaux
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Ainsi fait et délibéré
le 05 septembre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



le secrétaire de séance
Baptiste COLLET

